l'Humanité

HUITIEME ANNEE. — N° 2647.

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

LUNDI 17 JUILLET 1911.

5 c. Le Numéro

RÉDACTION & ADMINISTRATION
16, Rue du Croissant, Paris (2e)
TÉLÉPHONE : 102-69
PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :
JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départts	Etranger
Un An	18 fr. »	21 fr. »	34 fr. »
Six Mois	9 fr. »	10 fr. 50	16 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	9 fr. »
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	

Les Abonnements sont reçus, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste.

5 c. Le Numéro

France et Espagne

En quittant Paris, j'ai voyagé avec un de mes anciens camarades d'école Normale, qui est maintenant un des plus hauts fonctionnaires de l'enseignement dans l'Université de Bordeaux. Il m'a expliqué les efforts faits par les Universités françaises pour entrer en communication avec les Universités espagnoles. Je connaissais déjà l'œuvre de mon ancien collègue de l'Université de Toulouse, M. Mérimée, je ne connaissais pas aussi bien celle de l'Université Bordelaise. Des rapports très étroits ont été établis entre les maîtres et élèves de l'enseignement supérieur français et ceux de l'enseignement supérieur espagnol. Il y a en Espagne comme un souffle de renaissance intellectuelle. Le peuple espagnol veut renouveler et agrandir son génie d'une si âpre et naturelle vigueur, par la pratique des méthodes de la science moderne. Les leçons de la science française, depuis quelques années, ont été accueillies avec la plus vive sympathie et la plus fraternelle curiosité par les Universités d'Espagne, rebutées enfin du ton méprisant et impérieux de quelques-uns des représentants officiels de la culture germanique. Les Universités françaises, depuis plus de trente ans sous l'impulsion des Albert Dumont, des Gréard, des Liard ont beaucoup travaillé. Et quoi qu'en disent leurs détracteurs d'aujourd'hui, elles ont su concilier, la solidité du savoir, la force de l'érudition, la curiosité des recherches précises et profondes, avec le souci continué de l'harmonie classique, avec la puissante beauté des idées générales. Peu à peu, c'est dans ce fonds gréco-latin enrichi mais non encombré de tout l'apport germanique, que l'Espagne réveillée cherchait les éléments d'un renouvellement intellectuel conforme à son propre génie. Il y avait là, pour la civilisation latine, en ce qu'elle a de plus généreux et de plus vivant, d'admirables chances d'avenir.

Quel désastre ce serait, et quelle douleur si un malentendu diplomatique ou une basse rivalité coloniale rompaient cette belle fraternité latine ! Nos hommes d'Etat y ont-ils pensé ?

A peine arrivé dans un petit port charmant de la côte basque, j'avise à la devanture d'un libraire un journal de Saint-Sébastien : *El Pueblo Vasco*, « le *Peuple basque* ». Oh ! je sais bien que c'est un journal conservateur, qu'il n'a qu'un goût médiocre pour la République française, qu'il médit, avec une haineuse ironie, de la République portugaise, de « la République modèle » dont les monarchistes du Portugal, je le sais, attendent la chute pour la fin de ce mois... J'espère bien qu'ils seront déçus dans leur sinistre espérance. Mais enfin, le *Peuple basque* traduit, dans la question marocaine, les sentiments d'un grand nombre d'Espagnols ; et il est visible, que si nous continuons dans une voie d'imprudence et d'arrogance, les républicains et les socialistes d'Espagne auront bien du mal, malgré leur héroïsme à remonter ou à modérer le courant de haine, de colère, d'orgueil révolté que les événements déchaînent et précipitent à travers la masse du peuple espagnol.

Le Peuple basque s'écrie en une phrase terriblement révélatrice et que des millions de bouches et de cœurs répètent en ce moment de l'autre côté des Pyrénées : « Autant la France se montre raisonnable et prudente envers l'Allemagne, autant elle se montre arrogante et provocatrice envers l'Espagne ». Qu'on mesure tout l'abîme qui est dans ces mots !

Et nous, nous disons : Est-ce à un conflit de cet ordre que les aventuriers et les dirigeants conduisent la France ? Un choc de la civilisation française et de la civilisation allemande, serait sans aucun doute le plus grand malheur qui pût aujourd'hui frapper le monde. Mais, que penser des forcenés et des niais qui au moment où ils tenteraient d'exploiter au profit de leurs appétits coloniaux, les souvenirs et les ressentiments du conflit franco-allemand, mettraient la France aux prises avec un des peuples les plus fiers de la grande famille latine ! Emile Ollivier ne serait pas seulement reproduit, il serait dépassé.

JEAN JAURES.

41 Vignerons de la Marne en Cour d'Assises

La Cour de cassation vient de renvoyer devant la cour d'assises du Nord, pour « atteinte à la sécurité publique », quarante et un vignerons champenois poursuivis à la suite des événements et des troubles de la Marne.

La cour d'assises du Nord tiendra une session supplémentaire pour les juger.

LA HAUSSE DES LOYERS

Le Gouvernement Hongrois à l'Œuvre

IL BATIT AUX PORTES DE BUDAPEST UNE CITÉ-JARDINS POPULAIRE

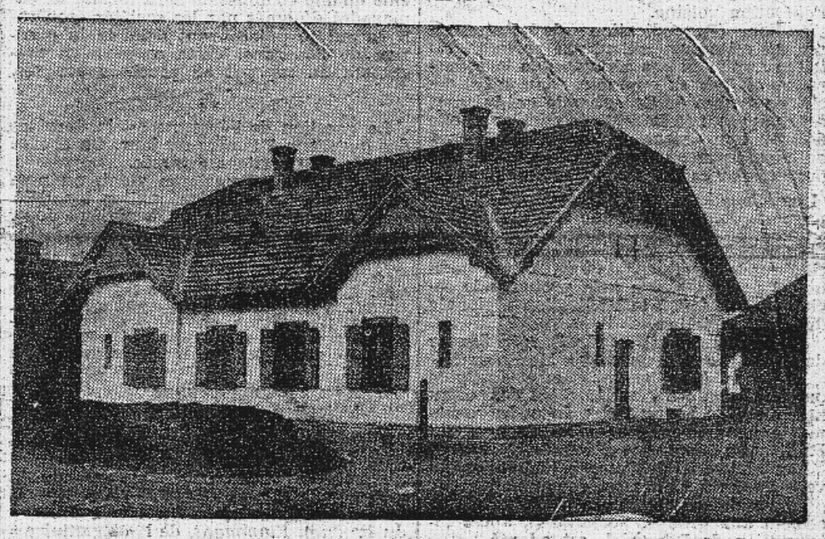

UNE MAISONNETTE DE L'ETAT HONGROIS
(2 logements de 3 chambres chacun)

Le gouvernement hongrois n'a pas voulu laisser à la municipalité de Budapest l'honneur d'engager seule la lutte contre le surpeuplement des habitations et contre l'incessante et scandaleuse hausse des loyers dans la capitale, et, dès le 15 juin 1908, il présentait au parlement un projet de loi autorisant un emprunt de 17 millions de couronnes (17.850.000 francs) en vue de l'acquisition, à proximité immédiate de la ville, de deux grands terrains, l'un de 169 hectares, l'autre de 77 hectares, et de la construction sur ces terrains de deux cités-jardins destinées à une population totale de 40.000 habitants.

Quinze jours plus tard, le projet était voté, et dès le printemps de 1909 la construction de la plus importante des deux cités, celle de Kispest, était commencée, et le premier mai dernier 240 maisons, comprenant un total de 970 logements, étaient achevées. A la fin de 1912, 422 nouvelles maisons avec 2.000 logements seront construites, et en 1914 la cité-jardins de Kispest, achevée, comprendra, outre les bâtiments destinés aux différents services publics, 920 maisons pouvant loger dans leurs 4.140 appartements, 25.000 personnes.

Entre temps, l'édification de la seconde cité-jardins, celle d'Ohegy, destinée à une population de quinze mille personnes, sera entreprise et peut-être achevée, et dès aujourd'hui le gouvernement hongrois a en vue la construction d'autres groupes d'habitations populaires.

Il s'agit, on le voit, d'une œuvre de grande envergure.

Un Langage qui ferait honneur à un Gouvernement républicain.

Et voici en quels termes le gouvernement de la monarchie hongroise faisait valoir devant les représentants de la nation la nécessité de cette œuvre. Je cite l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi :

« Le gouvernement estime que la plus urgente obligation qui lui incombe est de remédier aux conditions vraiment honteuses de l'habitation ouvrière dans la ville de Budapest.

« Tout le monde sait ici de quelle extrême pénurie d'habitations la ville de Budapest souffre depuis quelques années. Devant une demande toujours croissante à laquelle ne répondait aucune offre, on estime que les loyers payés annuellement par nos concitoyens ont été augmentés d'environ 12 millions de couronnes (12.500.000 francs) pendant ces trois dernières années.

« Ils sont arrivés ainsi à être hors de toute proportion avec les salaires.

« Les ouvriers les plus aisés et qui pouvaient supporter les frais d'un déménagement ont envahi les communes voisines, mais les mêmes causes y ont produit les mêmes effets, et, au bout de très peu de temps, il a fallu payer un prix énorme pour une cave ou un grenier à peine convenables pour abriter des animaux. La population s'y est entassée dans des conditions lamentables, un lit d'une personne servant pour quatre ou cinq, et le reste à l'avenant.

« Les intérêts des générations actuelles et futures, les intérêts de l'Etat et ceux de la famille ne sont-ils pas mis en grand péril par une pareille absence de bien-être moral et physique, et l'activité productrice de l'industrie elle-même n'est-elle pas menacée ?

« Devant un pareil état de choses, le gouvernement a cru devoir intervenir.

« Il s'est proposé un double but :

« 1° Assurer un *home* convenable et d'un prix modéré à un certain nombre de travailleurs ;

« 2° Faire baisser le prix des loyers qui a été surélevé. »

L'exposé des motifs explique ensuite pour quelles raisons le gouvernement a renoncé à construire les nouvelles maisons à l'intérieur de la ville : les terrains y eussent été trop chers, ce qui eût empêché d'une part, de fixer aussi bas qu'on le souhaitait le prix des logements et d'autre part d'entourer les maisons de jardins.

Mais, si les cités-jardins projetées devaient être à une certaine distance des centres industriels, il fallait du moins qu'elles y fussent reliées par des moyens de communication à bon marché. Aussi l'exposé des motifs déclare : « Le Gouvernement obtiendra des Compagnies de transports une réduction de tarif considérable pour des billets d'aller et retour. *Si cet espoir ne se réalisait pas, nous n'hésiterions pas à construire des lignes concurrentes qui permettraient de satisfaire aux besoins des ouvriers.* »

Un pareil langage ne mériterait-il pas d'être donné en exemple à nos hommes d'Etat républicains ?

La Cité-Jardins de Kispest

Le plan de la cité-jardins de Kispest et les types des maisons furent adoptés à la suite d'un concours ouvert par le gouvernement et organisé par la Société des Ingénieurs et Architectes hongrois. 60 projets furent présentés, et c'est après un examen extrêmement attentif que l'on prit parti, synthétisant dans le plan final toutes les idées heureuses qui pouvaient être combinées.

Conformément à ce plan, la cité est traversée par deux rues diagonales larges de 26 mètres chacune. L'artère principale est un boulevard de ceinture, large de 26 mètres également. Les terrains limités par les rues diagonales et le boulevard sont divisés en lots séparés par des rues larges de 12, 15 et 20 m. Au milieu se trouve une place de 4 hectares environ où seront réunis un parc, une place de sport et un casino populaire.

Les rues et plans occupent à peu près 3 0/0 du territoire total de la cité. En outre chaque maison est entourée de jardins mis à la disposition de ses locataires et dont la superficie représente à peu près les trois quarts de la superficie de la maison elle-même.

Parmi les maisons, les unes n'ont qu'un rez-de-chaussée, les autres ont un étage. Une même maison comprend deux ou plusieurs logements, mais entièrement indépendants : c'est là une règle absolue. Les logements comprennent tous deux ou trois pièces, plus les dépendances, cuisine, office, etc. Les dimensions des pièces sont : pour une chambre, 12 mètres carrés ; pour l'autre ou les autres, 16 mètres carrés chacune ; pour la cuisine, 8 mètres carrés ; pour l'office, 4,50 à 5 mètres carrés. La hauteur des pièces est de 2 m. 90. L'aspect extérieur et intérieur des maisons est très varié : elles appartiennent à 48 types différents, modifiés encore par des diversités de coloration. D'où un caractère d'ensemble pittoresque et artistique.

Quant aux prix, *jardins compris*, ils sont de 231 francs pour les logements de *deux* pièces et de 346 fr. 50 pour ceux de *trois* pièces (*plus la cuisine et les dépendances*), alors que le prix courant d'un logement *d'une* pièce, *souvent sans cuisine* et *toujours sans jardin*, est à Budapest dans les maisons privées de 420 francs.

A vrai dire, quand l'Etat aura jeté sur le marché des locations dix mille logements à ces conditions, et la Ville un nombre plus considérable encore, les propriétaires particuliers ne trouveront plus à louer une pièce 420 francs, ni même peut-être moins.

Le but sera atteint.

Edgard MILHAUD.

Agadir et N'Goko-Sangha

Dans un article paru ici même, le 5 juillet 1911, j'ai montré comment M. André Tardieu a, en décembre dernier, tenté d'utiliser certaines paroles menaçantes prononcées par le chancelier allemand à propos de la venue d'un vaisseau français devant Aagadir, pour obtenir de l'Etat, au profit de la Société la *N'Goko-Sangha*, à laquelle il s'intéressait, une indemnité illégale et injuste de deux millions quatre cent mille francs.

La manœuvre recommence.

La nouvelle affaire d'Agadir paraît une bonne occasion d'obtenir la constitution d'un consortium franco-allemand exploitant les territoires français de la frontière Congo Cameroun ,et, par suite, le payement de l'indemnité que l'Etat, dans ce cas, a promis de payer à la N'Goko-Sangha.

Dans le *Temps* du 5 juillet, M. Tardieu commence par indiquer que l'Allemagne veut causer avec la France d'affaires précises, conclure des marchés. Il écrit cette phrase qu'il répète dans le numéro du 12 juillet :

Nul grand dessein ne pèse sur les intérêts particuliers pour les asservir à ses fins.

Le lendemain, 6 juillet, M. Tardieu explique la mauvaise humeur de l'Allemagne par le fait qu'ont échoué les projets de collaboration économique franco-allemande élaborés au cours des années 1909-1910 ; il nomme, entre autres, la *Société Française du Gabon*, dont il définit les caractères en termes volontairement obscurs.

Quelle est cette *Société Française du Gabon* ? C'est le pseudonyme de cette N'Goko-Sangha, dont M. Tardieu n'ose plus prononcer le nom !

Dans le *Temps* du 8 juillet, il ajoute que les négociations engagées à propos de cette affaire ont été « troublées, arrêtées même par des campagnes personnelles dont les dessous seront connus quelque jour ». De quels *dessous* s'agit-il ? Il serait intéressant que M. Tardieu satisfasse bientôt sur ce point la curiosité publique.

Enfin, dans le *Temps* du 12 juillet, M. Tardieu, avec le patriotisme dont l'associé de l'espion Maimon a fait preuve dans l'affaire Homs-Bagdad, trace à l'Allemagne sa ligne de conduite, son programme d'action. Il suppose un dialogue engagé entre la France et l'Allemagne :

L'Allemagne répliquera : La promesse de collaboration économique que vous m'avez faite en 1909 aurait dû vous détourner de négliger les négociations ou de rompre les engagements destinés à traduire en actes cette collaboration.

Certes, il est louable de dénoncer à la nation les fautes que sa diplomatie peut avoir commises : de telles déclarations peuvent être inspirées par un noble amour de la vérité, par un généreux souci de la dignité nationale et de l'avantage commun. Mais comment qualifier la conduite d'un journaliste jadis officieux qui, dans le seul intérêt d'une société dont il s'est fait le défenseur, signale à l'étranger, avec une telle insistance, les torts de son propre pays ?

C'est à juste titre que la commission du budget a critiqué sévèrement le projet de consortium Congo-Cameroun : l'excellent rapport publié en son nom par M. Violette contient sur ce point des arguments décisifs. C'est à juste titre que le ministère de MM. Monis, président du conseil ; Caillaux, ministre des finances ; Cruppi, ministre des affaires étrangères ; Messimy, ministre des colonies, a décidé de renoncer définitivement à ce projet de consortium.

Je laisse de côté les objections faites au nom de l'industrie et du commerce métropolitains, et au point de vue de la politique indigène. Cette seule critique suffirait : tous ceux qui ont l'expérience du Congo, — d'un pays où le climat énerve les blancs, et où la nervosité générale exaspère les moindres débats, — ils savent que l'établissement de concessionnaires étrangers sur le territoire resté politiquement français du consortium, au lieu d'apaiser toutes les difficultés possibles, provoquerait fatalement les plus graves conflits dans un très proche avenir.

Ce projet dangereux est loin de servir la noble cause de l'entente franco-allemande. Il se borne à satisfaire les convoitises égoïstes de quelques Français et de quelques Allemands, qui ont exercé, à certaines heures, une influence abusive sur les gouvernements et les diplomates des deux pays. Quels hommes ont mis en train cette affaire ? M. Roels, correspondant du *Temps* à Berlin, et M. Semler, député au Reichstag, rapporteur du budget impérial des colonies, président de la *Sud-Kamerun Gesellschaft*. Surtout le projet de consortium a été l'occasion saisie par M. Pichon pour promettre, sans raison de droit ni d'équité, l'indemnité convoitée par la N'Goko-Sangha de M. André Tardieu.

Il ne faut pas que ces intérêts privés continuent à diriger notre politique extérieure. Il ne faut pas que le Parlement et le pays se trouvent, au terme de négociations restées secrètes, en présence de ce fait accompli : résurrection du consortium, indemnité à la N'Goko-Sangha.

On peut résumer en quelques mots la seule politique qu'impose l'intérêt national. Si la France se décide à payer certains avantages par des concessions faites à l'Allemagne sur la frontière Congo-Cameroun, qu'elle cède purement et simplement certains territoires. Et qu'elle applique à cette N'Goko Sangha, dont la déchéance aurait dû être depuis longtemps proclamée, l'article 3 du cahier des charges accepté par elle :

Les limites de la concession pourront toujours, à une époque quelconque, être modifiées en cas de rectification de frontières avec une puissance voisine, étant entendu que tout territoire qui cesserait de faire partie des possessions françaises cesserait par cé fait même d'être compris dans la concession, sans que le concessionnaire ait le droit de réclamer aucune indemnité.

En tout cas, ni consortium franco-allemand Congo-Cameroun, ni indemnité à la N'Goko Sangha.

Félicien CHALLAYE.

LA GRÈVE DU BATIMENT

Tâcherons et Villemin déchantent

HIER, UN GRAND MEETING
AUJOURD'HUI, RÉUNIONS PARTOUT !

C'est aujourd'hui que les positions entre les belligérants seront marquées avec précision. Les drapeaux sont fripés, les feux de bengale éteints, la trêve patriotique close, avec plus d'ardeur, le combat recommence.

Oui, le patronat avait trop compté sur les jours de fête, et les effets émollients de la limonade ou des bals ; il avait trop compté aussi sur l'imprudence des camarades gaspillant aux carrefours, sous les banderolles tricolores leurs petites économies, le reliquat de la dernière paye. Il n'en a rien été, car ce sont des munitions de guerre et les gars du bâtiment feront voir dès aujourd'hui, à M. Villemin et à sa bande, comment les sous du prolétaire permettent contre son coffre-fort la résistance victorieuse.

Et même dans la journée d'hier, où les foules se reposaient d'avoir trop dansé durant quarante-huit heures, dans trop de poussière et trop de chaleur, même dans cette journée de repos dominical, les grévistes ont tenu à s'assembler encore, à se sentir, d'une façon concrète, les coudes, à écouter les leurs retraçant les phases de la lutte et montrant le succès tout proche, cette heure de liberté enfin conquise sur la tâche d'esclave.

Au Palais d'Eté

LE MEETING

Les maçons, toujours inlassables et en haleine, ont tenu hier matin, un meeting dans les jardins du Palais d'Eté. Si vastes, les jardins furent cependant exigus, bien que la foule s'y soit littéralement entassée. Il y avait là au moins 8.000 personnes et il faudra aviser à trouver quelque part des terrains vagues, car où donc, autrement, réunir un tel amas d'hommes ?

On entend, on applaudit Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., Victor des maçons, Dunas de la Fédération de l'habillement ; ils flétrissent les « provocations policières et patronales qui aboutissent à l'assassinat. » Pédro, des terrassiers, dit que la grève débordera le bâtiment, entraînant toute la population laborieuse de Paris dans une immense et irrésistible grève générale si les patrons ne cèdent pas sur tous les points, comme le veulent et la justice des revendications présentées et la vigueur de l'action engagée.

Un ordre du jour est acclamé. Il préconise la grève à outrance et la surveillance rigoureuse des chantiers.

LA SORTIE. — LES BAGARRES

Cette réunion pacifique avait donné lieu à un service d'ordre qui constitue une véritable provocation. Il était composé des agents des 19e et 20e arrondissements, des gardiens de la 3e réserve, de détachements de gardes municipaux et de trois escadrons de la garde à cheval. Le tout sous la direction de MM. Grillières, commissaire divisionnaire ; Lebon et Reiss, officiers de paix. Les grévistes sont dirigés par petits paquets dans toutes les directions. Quelques-uns entonnent l'*Internationale* ; aussitôt, M. Reiss intervient brutalement et donne l'ordre aux manifestants de se taire. Recommandation accompagnée de bourrades, suivant le rite. Mais cette première bagarre est sans grande gravité.

M. Lépine, pourtant, avait eu le soin de disposer à la porte du Palais d'Eté de bonnes équipes de « déguisés », vêtus du pantalon bouffant du terrassier ou de la blouse blanche des maçons. Mais ils puaient la mouche à vingt pas et ils n'eurent aucune occasion d'exercer les nerfs de bœuf qu'ils étreignaient.

Une échauffourée plus importante devait avoir lieu un peu plus tard à l'angle de la rue du Retrait. Une cinquantaine de maçons se dirigeant vers la place Gambetta chantaient l'*Internationale*. Une armée de flics du 20e, la matraque haute, tombe sur eux et les chassent même du débit où ils s'étaient réfugiés. C'est toujours le régime de la liberté... mais tempéré par le règne des brutes !

Comité intersyndical du Bâtiment

GRAND MEETING
Aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi,
AU PALAIS D'ETE
272, rue des Pyrénées

ORATEURS INSCRITS :
YVETOT, de la C. G. T.
CORDIER, des serruriers.
PERAIRE, des menuisiers.
THUILIER, de l'Union.
HUBERT, des terrassiers.
LACUBE, des maçons.
MOULINIER, de la Fédération.

Communiqué du Comité Central de grève

Le Comité central de grève rappelle aux permanents et secrétaires des sections, que la distribution des cartes recommence aujourd'hui. Le pointage se fera aux heures et lieux habituels.

Le Comité ayant convoqué tous les permanents et secrétaires de section samedi soir, à 9 heures, a décidé, d'accord avec eux, de leur laisser la faculté de choisir le moyen et l'heure du pointage qui leur sembleront les meilleurs pour agrandir et intensifier le débauchage, dans leurs sections respectives. Le Comité fait un nouvel appel au dévouement et à l'énergie des copains pour surveiller ce matin les barrières, les gares et surtout l'entrée des ateliers et des usines où certains renards se terrent, honteux du rôle que leur inconscience et la peur des patrons leur fait jouer.

Les camarades grévistes de la 15e, 16e 17e et 18e sections sont spécialement priés d'être présents le matin, à 8 heures, dans leurs lieux de réunion ; une décision prise samedi soir par les délégués et le Comité central leur sera communiquée.

Après discussion, le Comité a pris les dispositions nécessaires pour que tous les camarades grévistes puissent accompagner à sa dernière demeure le corps de notre regretté camarade Armand Paul, victime de la cupidité patronale, aidée dans sa besogne meurtrière par la complicité complaisante des gouvernants, des magistrats et des policiers. — Le Comité central de grève.

LES OBSÈQUES DE PAUL ARMAND

Le corps de Paul Armand, la malheureuse victime des jaunes est toujours à la Morgue.

M. le juge Berr, chargé d'instruire l'affaire a commis le docteur Balthazar pour pratiquer l'autopsie qui ne pourra avoir lieu, affirme-t-on, avant aujourd'hui ou demain. Ce n'est donc que dans deux ou trois jours que le permis d'inhumer pourra être délivré.

PAUL ARMAND

(*La suite en 4e page*)

LA GUERRE SOURNOISE AUX ANCIENS RÉVOQUÉS

Réintégrés, les facteurs de Paris qui firent la grève de 1909, subissent encore la peine de leur indépendance.

Croirait-on qu'il soit encore, aujourd'hui, des victimes du grand mouvement de révolte qui dressa les postiers en 1909 contre l'Etat tyrannique ? On objectera sans doute qu'il n'est plus de révoqués. Peut-être, mais en certains services les réintégrations ont été accomplies de telles manière que durant toute leur carrière des sous-agents — car les représailles administratives s'exercent de préférence sur les plus humbles — expieront la faute d'avoir protesté. C'est là une vengeance hypocrite et mesquine, qu'il ne faut pas laisser durer. Voici les faits que quelques facteurs syndiqués sont venus nous conter.

Comment on supprime « l'ancienneté »

Lors de la grève, M. Clemenceau fit prononcer, à Paris, la révocation de 150 sous-agents des postes environ. On sait quelle agitation énergique et prolongée fut nécessaire pour obtenir leur réintégration.

Or, tandis que certains reprenaient le poste duquel on les avait exclus, ou se voyaient attribuer un poste équivalent, d'autres perdaient leur rang d'ancienneté et, malgré les années passées au service de l'Administration, considérés comme des débutants, se plaçaient à la suite de tous leurs camarades. Ainsi agit-on à la Recette principale de la Seine. Des facteurs que leur révocation avait tenus éloignés des services durant quatre ou cinq mois sont traités comme s'ils s'étaient absentés durant deux ou trois ans ; certains — nous pourrions citer des noms — qui demeurèrent révoqués quatre mois, sont tenus pour moins anciens dans l'Administration que leurs camarades admis 25 et 35 *mois après eux !* Ce retard dans l'avancement, pour

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

les facteurs d'imprimés par exemple, est une prolongation de misère : ces « fonctionnaires » (on leur décerne ce titre afin de leur refuser le droit de grève), reçoivent, *indemnités comprises*, 1.550 francs par an pour vivre à Paris et faire vivre leur famille. Comment vivent-ils avec un tel revenu, en notre temps où la cherté des vivres et la rapacité des propriétaires d'immeubles rendent le problème de l'existence si difficile à résoudre ? On l'imagine. Leur espoir est d'être nommés facteurs de lettres : grâce aux « bénéfices » — le produit des étrennes que l'Administration escompte comme un complément de salaire — leur budget est moins misérable. En leur refusant leur rang normal d'ancienneté, les grands chefs de service retardent sciemment, volontairement, par malveillance pure, leur avènement aux fonctions de facteurs de lettres, c'est-à-dire à la vie normale.

Les Responsables

Les grands chefs, disons-nous — car c'est à eux que les intéressés imputent leur traitement de défaveur — MM. Bouguet, directeur de la Seine et Serres, receveur principal, n'aiment pas les révoqués : c'est eux qui leur infligent une punition supplémentaire en diminuant leur pitance.

L'influence malveillante de ces hauts fonctionnaires au traitement doré est clairement démontrée par ce fait : les sous-agents qui échappent à leur direction — les *chargeurs en gare*, par exemple — n'ont subi aucun dommage supplémentaire de leur participation à la grève. Le temps qu'ils ont passé dans la position de révocation, fut perdu pour l'avancement, mais, réintégrés, ils ont recouvré leur rang d'ancienneté.

D'ailleurs, à la délégation qui, le 8 juillet, lui a porté les revendications de ses services, M. le receveur principal Serres n'a pas caché qu'il s'opposait à la mesure équitable que ses subordonnés lui demandaient.

Il s'agit pourtant de savoir si, oui ou non, l'amnistie a été sincèrement prononcée pour les faits relatifs à la grève de 1909 ou si l'on compte entretenir des colères et des rancœurs par de sournoises représailles qui découragent et suppriment tout zèle ?

Après la grève de 1906, 400 révoqués reprirent dans l'Administration leur place normale, au rang d'ancienneté qui était le leur. Pourquoi les révoqués de 1909 sont-ils traités autrement ? En 1906, M. Barthou était ministre. Les grands chefs administratifs et M. Chaumet tiennent-ils donc à prouver que l'on peut être encore plus cruellement anti-ouvrier que M. Barthou lui-même ?

L.-M. BONNEFF.

Voyage en Angleterre

Nous rappelons que notre délai d'inscription pour le voyage en Angleterre expire aujourd'hui.

Les Attentats sur les Voies ferrées

L'ATTENTAT DU PONT-DE-L'ARCHE

Nous n'avons pas cru devoir, au moment où elle fut promise, annoncer la prime offerte à qui dénoncera les auteurs de l'attentat de Pont-de-l'Arche. Il est des informations que l'honneur veut qu'on taise.

Nous n'en parlons aujourd'hui que parce qu'elle commence à produire les effets que le devoir d'informer nous interdira sans doute de passer sous silence.

Mais, aussi bien, nous devons déjà relever que cette prime a été promise *par M. Caillaux lui-même*. Et c'est très probablement la première fois qu'un chef de gouvernement ose prendre une initiative pareille ! Le ministre de l'Intérieur ne se contente plus de la police officielle. Il lui faut transformer en mouchards les hères misérables chez qui l'appât du gain fera taire cette conscience élémentaire qui se manifeste par l'honneur de garder un secret. Les succès précédents remportés par une pareille pratique ne la justifient pas. Il suffisait que le *Matin* ait usé de la « prime », pour que le procédé soit méprisable et méprisé.

Et, en fait, les lettres de délation ont afflué immédiatement à la Sûreté générale. Des indications qu'elles fournissaient, M. Sébille en a retenu une, et il est parti hier pour Rouen, dans l'intention de vérifier la piste indiquée.

Que vaudra cette piste? L'événement nous l'apprendra. Mais il reste qu'en l'état présent de l'opinion, sous le régime de répression qui se prépare, et en cette période d'irresponsabilité dont les gouvernants sont forts capables d'abuser, il reste que policiers et juges sont de taille, à défaut de preuves, de se contenter de présomptions, pour se donner figure de défenseurs de l'ordre. Et alors, cette question se pose : A défaut de coupables, quels militants va-t-on frapper ? — B. M.

Le Procureur n'est pas galant

On nous écrit de Brioude (Haute-Loire), les actes odieux dont M. le Procureur de la République s'est rendu coupable à l'occasion de la fête nationale.

Le soir du 14 juillet, des fragments enflammés de fusées mirent le feu à une maison. Les secours s'organisèrent rapidement, mais dus à la seule initiative de citoyens : les autorités demeurant inertes et les bras ballants. Au premier rang des sauveteurs une jeune femme se multipliait, faisant passer les seaux d'eau à la chaîne. C'était Marie Grenier.

Police et magistrature se bornaient au rôle de spectateurs. A la fin, par un geste d'ironie gamine et d'exaspération féminine, Marie Grenier tendit son seau à M. le procureur, mais, dans une démocratie, un si haut personnage ne déchoit pas à éteindre des incendies et il le fit bien voir. D'une main vigoureuse il jeta le seau dans les jambes de la jeune femme ; puis il la gifla. Il y a de nombreux témoins pour témoigner de ce double geste bien courageux et bien galant.

Le croirait-on ? M. le procureur ne s'est pas cru de la sorte suffisamment vengé du manque d'égards dont il se plaint. Le lendemain, il a fait arrêter Marie Grenier. Elle est connue, en effet, comme militante de la libre-pensée et du socialisme, la proie semble bonne au robin de Brioude.

Mais on lui fera bien voir que cette jeune femme a des défenseurs.

La Vague de Chaleur n'a pas passé là !

Ust-Zynha (gouvernement d'Arkangelsk, 16 *juillet*. — D'après une information reçue de Kuja, la glace empêche les vapeurs venant de la mer de pénétrer dans l'embouchure du Pischova. Dix vapeurs étrangers que l'on attendait pour le 28 juillet, ont dû probablement s'en retourner.

LE VIIIe CONGRÈS DE LA COOPÉRATION SOCIALISTE

DEUXIÈME JOURNÉE

La déclaration du Congrès sur la valeur et le but de la Coopération. — De nouveaux Statuts. — On engagera des pourparlers pour réaliser l'Unité.

(Par lettre de nos envoyés spéciaux.)

Calais, 15 juillet. — Les deux séances d'aujourd'hui, où ont été votés la déclaration de principe servant de base à la Confédération coopérative qui doit à l'avenir remplacer la Bourse des Coopératives et les statuts de cette confédération, compteront parmi les plus importantes des congrès de la Coopération française.

Rappelons brièvement où en était la discussion au moment où se terminait la séance hier soir.

Le Congrès n'ayant pu s'entendre sur le texte de la déclaration de principe proposée par le citoyen Delmas, rapporteur, il avait été décidé de renvoyer la question à une commission de cinq membres, chargée de l'étudier à nouveau, de discuter les amendements proposés et de présenter au congrès, si l'accord pouvait se faire, une rédaction nouvelle.

La commission se réunissait ce matin à 8 heures et demie, la majorité des membres, quatre sur cinq, décidait de modifier complètement le texte proposé par le rapporteur et adoptait un texte nouveau rédigé par notre camarade Sellier (Puteaux), que nous donnerons plus loin.

Un membre de la commission, le citoyen Lebas (Fédération du Nord), reprenait au contraire le texte primitif du rapport en y faisant quelques modifications.

La commission nommait donc deux rapporteurs, le citoyen Sellier pour la majorité, le citoyen Lebas pour la minorité, chargés tous deux de défendre leurs propositions devant le Congrès, qui aurait à se prononcer sans autre discussion.

A 9 heures et demie, les délégués sont en séance, le citoyen Salembier préside et donne immédiatement la parole à Sellier, rapporteur de la majorité.

La déclaration de principe de la Confédération coopérative

Sellier indique que les antagonismes qui se révélaient hier devaient empêcher la commission d'apporter un projet d'unanimité. Mais le texte qu'il apporte peut réunir la majorité du congrès, comme il a réuni celle de la commission ; il peut être voté par tous ceux qui veulent affirmer que la coopération poursuit le même but que le socialisme, et que, conformément aux décisions des congrès internationaux, ce but doit être poursuivi par elle en toute autonomie.

Nous affirmons de plus, dit-il, ce qui n'était pas dans le texte du rapporteur, que la coopération pour mener à bien son œuvre émancipatrice, doit être indépendante du patronat.

Voici le texte de la déclaration que Sellier propose au vote du Congrès :

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Par ses origines et son histoire, la coopération apparaît comme un mouvement de la classe ouvrière suscité par le développement du régime capitaliste et réagissant au profit de cette classe comme un moyen de lutte et d'organisation collectives.

La coopération protège les travailleurs dans leurs moyens de subsistance contre l'avidité sans scrupules d'intermédiaires onéreux. Elle leur offre de puissants moyens d'action pour améliorer leurs conditions de vie, de travail et de lutte, et pour se rendre aptes eux-mêmes à la lourde et complexe tâche de l'administration collective.

Elle est d'autant plus féconde en résultats bienfaisants, qu'emportée par son principe même vers des formes plus amples, elle élargit sans cesse son domaine et s'élève par degrés du groupement des individus jusqu'au magasin de gros et la Fédération générale des forces coopératives.

En dirigeant dans ce sens sa puissance de consommation, la classe ouvrière atteint dans ses œuvres vives le parasitisme commercial, se crée, contre la concurrence capitaliste elle-même, des débouchés vastes et certains, pour une production organisée par elle, et se ménage d'importantes réserves en prévision des crises économiques.

Mais l'action coopérative ne consiste pas seulement à améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et à accroître sa vigueur et son énergie revendicatrices. Elle doit avoir avant tout pour résultat de porter atteinte au régime capitaliste, en socialisant au profit de la collectivité des consommateurs, par la suppression des intermédiaires commerciaux et la production fédérale, une part chaque jour croissante d'instruments d'échange et de production.

Parmi les modes d'organisation prolétarienne s'efforçant d'aboutir à la transformation totale de la société capitaliste, les institutions coopératives de consommation, forment dès maintenant les organes essentiels d'une répartition collective des richesses. Eléments de transformation sociale : elles sont donc socialistes par nature.

Pour servir ces fins socialistes, il importe que le mouvement coopératif, conformément aux résolutions des congrès internationaux de Copenhague et de Hambourg, conserve strictement son autonomie et qu'aucune subordination ne vienne en entraver le développement.

Partant de ces principes, il est nécessaire que chaque consommateur adhère à une société coopérative de consommation constituée sur les bases de la présente déclaration, et par conséquent indépendante de toute tutelle directe ou déguisée du capitalisme ou du patronat.

Que chaque coopérative adhère aux organismes régionaux confédéraux et internationaux chargés de l'étude, de la propagande et de l'éducation coopérative ;

Qu'elle adhère également à son Magasin de gros, organisé d'après le principe fédéral, pour y concentrer la puissance d'achat ;

Qu'elle organise, tant par ses propres forces que par l'intermédiaire de son Magasin de gros, la production coopérative de toutes les denrées nécessaires à ses adhérents.

Que pour créer des liens plus étroits entre tous ses membres elle aide à l'organisation dans son sein, de toutes œuvres sociales d'éducation et de solidarité, nécessaires à la classe ouvrière dans son œuvre d'émancipation sociale.

Elle devra réserver une part des trop perçus, tant pour les œuvres sociales créées ou à créer, que pour la formation des réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif.

Rapport de la minorité

Le citoyen Lebas prend ensuite la parole.

Je suis allé à la réunion de la commission, dit-il, avec le désir de trouver un texte qui ne s'éloigne pas beaucoup du texte du rapport et qui donne satisfaction à une grande partie des délégués à ce Congrès. Mais nous nous sommes heurtés à un refus ! Moi aussi, j'accepte l'autonomie, car lorsque les coopératives versent au Parti elles ne se subordonnent pas à lui et conservent leur indépendance.

Et le citoyen Lebas expose les points sur lesquels il est d'avis de modifier le texte du rapporteur, il demande notamment qu'aux mots : « La coopération a pour objet de remettre entre les mains des consommateurs la propriété et l'administration DES moyens d'échange et de production » soient substitués les mots : « La coopération a pour objet de remettre entre les mains des consommateurs la propriété et l'administration DE moyens de production et d'échange ».

Je vous demande, continue Lebas, de voter le projet de la minorité. Il a été préparé longuement ; l'autre, celui de la majorité, l'a été hâtivement. Et réfléchissez bien que si vous votez ce dernier, vous rompez définitivement avec le socialisme.

Les deux résolutions sont mises aux voix.

Le projet déposé par Sellier est adopté par 292 *voix contre* 69 à celui présenté par Lebas.

Adoption des nouveaux statuts

Nous ne pouvons donner ici le texte complet des statuts proposés par le rapport distribué au Congrès. Disons seulement que tout l'intérêt de la discussion s'est porté sur l'article premier qui prévoit le titre du nouvel organe moral qui doit remplacer la Bourse des Coopératives.

Le titre proposé est le suivant :

Confédération générale des Coopératives socialistes de consommation.

Dès le début de la discussion, le citoyen Peron (Nanterre), demande au Congrès de supprimer le mot socialiste.

L'important pour nous, dit-il, est de réunir pour une action commune le maximum de puissance afin de démontrer rapidement et d'une manière effective, la valeur sociale de la coopération.

Ne restreignons pas notre mouvement !

Albert Thomas (B. C. S.), vient appuyer la motion de Peron. Il vient lui aussi demander la suppression du mot socialiste. (Applaudissements ironiques parmi les coopérateurs du Nord.)

Je viens ici, dit-il, remplir un devoir de logique et de ténacité, je reconnais que la tâche est difficile pour moi, puisque vous venez de voter une déclaration de principe qui contient par deux fois le mot « socialiste ».

Je persiste, néanmoins, parce qu'il y a dans le mot socialiste placé dans le titre de la Confédération une équivoque qui peut nuire au recrutement. Mis dans notre titre, le mot socialiste va être interprété par ceux qui ne connaîtront pas notre déclaration, comme une subordination au Parti politique.

Or, le but que nous devons poursuivre, c'est de grouper les consommateurs sans distinction de Parti, comme en Angleterre, en Allemagne. Prenez garde de vous trouver bientôt dans la situation de l'ancienne Fédération des syndicats, qui a vu se former et croître à ses dépens, une autre Fédération nouvelle qui groupait tous les syndicats sur le terrain de l'unité ouvrière.

Et de plus, ne sentez-vous pas que la conscience obscure de la masse s'éveille, un mouvement général se produit contre la vie chère, contre le capitalisme monopoleur ? Il faut que la coopération soit assez large pour grouper toute cette masse non encore éduquée.

Eh bien ! vous la repousserez cette masse sans laquelle vous ne pourrez rien faire si vous restreignez, si vous rapetissez votre mouvement !

Le mot « socialiste » n'effraie pas

Reisz, au contraire, ne croit pas que le mot socialiste effraie la masse.

La Bourse des coopératives s'est développée malgré son titre socialiste. A la Bellevilloise, c'est en affirmant les principes socialistes que l'on a rénové la société. Nous demandons donc le maintien intégral du titre et de l'article premier avec tous ses paragraphes.

Sellier demande qu'on substitue au mot socialiste le mot ouvrière. « Nous montrerons ainsi, dit-il, que nous n'avons aucune attache avec le patronat et aucune subordination au Parti. »

Héliès expose qu'il est bon de maintenir le mot socialiste.

Pour quelques camarades, dit-il, on croirait que cette suppression est un recul.

Le mot socialiste ne peut empêcher l'unité ouvrière sur le terrain coopératif. Et d'ailleurs, notre but n'est pas d'opposer la coopération au Parti, mais de marcher parallèlement avec lui, comme avec les syndicats, en pleine autonomie et de nous concerter avec eux pour la poursuite de fins communes.

Après quelques mots de *Bassan* (Lutèce Sociale), qui fait remarquer la contradiction entre le vote de la déclaration et la proposition de maintenir le mot socialiste, et une courte déclaration de *Poisson*, qui pense que le mot socialiste n'empêchera pas l'unité coopérative, puisqu'il a été inséré par Gide dans sa déclaration, le citoyen *Ghesquière* (Nord) prend la parole.

Vous avez supprimé la chose, dit-il, vous pouvez supprimer le mot, mais la capitulation aura sa répercussion. Vous allez entrer dans l'unité, d'où seront bientôt exclus les coopératives de combat. On vous demande en réalité de renier les décisions de vos congrès, cela nous ne le pouvons pas.

Renaudel dépose un amendement au texte du rapport.

Il propose d'ajouter au mot socialistes le mot ouvrières.

Vous élargissez ainsi votre confédération. Des coopératives qui ne se disent pas socialistes, mais qui sont composées d'ouvriers pourront y adhérer.

Lepez appuie la motion Renaudel. Après quelques observations du rapporteur, le président met aux voix le texte du rapport avec l'amendement Renaudel.

Texte et amendement sont acceptés par le Congrès : Le titre définitif de la Confédération est donc : *Confédération des Coopératives Socialistes et Ouvrières de Consommation.*

La séance est levée à midi et demi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Héliès préside et on poursuit la discussion des statuts.

Sellier demande qu'il soit interdit à une Fédération de créer des conditions particulières d'adhésion et de refuser des sociétés qui acceptent les statuts et les principes de la Confédération.

Coquard (Fraternelle de Saint-Quentin), estime qu'on ne peut contraindre une société à faire partie d'une fédération lorsqu'il n'en existe pas dans sa région ainsi que c'est le cas dans l'Aisne. Du moment qu'elle a toujours fait largement son devoir de solidarité, adhère à l'organisme central, comme c'est le cas de la « Fraternelle », qu'a-t-on de plus à lui demander ?

D'autre part l'orateur critique toute représentation spéciale donnée aux cercles de coopérateurs, cela donne fictivement une double représentation aux sociétés ayant des cercles.

Lucas (M. D. G.), répond que dans les régions où il n'y a pas de Fédération coopérative régionale, les sociétés n'ont qu'à adhérer à la Fédération coopérative voisine. Pourquoi dans l'Aisne, où il y a neuf coopératives affiliées, n'y a-t-il pas de Fédération ? Il dépose un amendement faisant une obligation aux coopératives de se fédérer.

Peron (Nanterre), demande lui aussi la suppression des délégués des cercles. Il n'est pas admissible qu'ils viennent ainsi contrebalancer la représentation des sociétés elles-mêmes.

Boudios répond que plutôt que de supprimer la représentation des cercles — qui ont rendu de grands services et qui en face de la représentation forcément purement commerciale des conseils d'administration représentent les préoccupations de principe — il vaudrait mieux établir la R. P. comme elle existe dans le Parti socialiste.

Reisz (« Bellevilloise ») défend également les cercles qui représentent le moteur moral dans les sociétés et sans lesquels la coopération n'aurait pas pris son caractère socialiste actuel.

Coquard observe qu'il ne fait aucune objection à l'existence des cercles mais à leur représentation spéciale dans les congrès.

Samson (Union de Lille), signale le danger de majorité fictive créé par la représentation des cercles, dont *Bugnet* (Bourses coopératives), demande le maintien.

Finalement on décide à une forte majorité que les cercles n'auront pas droit à une représentation spéciale dans les congrès. Le Congrès adopte l'amendement Lucas portant obligation des coopératives de régions non fédérées, d'adhérer à la Fédération voisine.

Le Congrès poursuit le vote de l'article premier.

Le versement au Parti

Samson expose la situation particulière dans le Nord où certaines coopératives refusent d'adhérer à la Fédération en raison de l'obligation qui leur est faite d'adhérer au Parti. Il propose que dans ce cas pour ne gêner ni les uns, ni les autres, on permette à ces coopératives d'adhérer à la Fédération voisine.

Sellier (Revendication de Puteaux), combat cette proposition, qui porterait atteinte aux principes généraux de la coopération et *Poisson* oppose à Somson les décisions mêmes de Copenhague qui laissent à chaque société le droit de décider si elle doit ou non verser au Parti. Finalement on adopte purement et simplement le texte proposé par le Comité confédéral.

L'article qui prévoit le versement à la propagande donne lieu à une importante discussion.

Samson (Nord) demande qu'il soit spécifié que le versement de 0 fr. 10 par membre et par an, prévu à la propagande socialiste, soit fait à la Fédération régionale du Parti socialiste.

Jacolot (Puteaux) voudrait voir figurer dans l'article le texte voté à Monthermé.

Mallaure (Abeille de Passy) demande que l'on ajoute à l'énumération des organes auxquels peuvent être faits les versements à la propagande, les groupes du Parti socialiste.

L'amendement de Samson (obligation du versement au Parti) est repoussé.

L'amendement Mallaure (faculté de versement aux groupes socialistes), après intervention de Renaudel, est adopté.

L'intérêt au capital-actions

Une discussion, assez confuse, s'engage ensuite sur l'article des statuts qui prévoit qu'il ne sera pas versé d'intérêt aux actions.

Leclerc (Malakoff) pense qu'il y a ou inutilité ou danger à donner de l'intérêt aux actions. Inutilité, parce que si on ne donne à chaque coopérateur qu'une seule action de 25 ou même de 100 francs, quel avantage a-t-il à toucher par an une somme minime de quelques francs ? Danger, parce que si un sociétaire peut posséder plusieurs actions, des gens viendront à la coopérative pour trouver un placement avantageux et ainsi on aura développé l'égoïsme et l'avidité chez les coopérateurs.

Samson (Nord) ne croit pas qu'il soit de bonne administration de supprimer l'intérêt aux actions. Les coopératives, le M. D. G. lui-même peuvent avoir besoin de capitaux qu'ils ne pourront se procurer s'ils ne font pas aux prêteurs les mêmes conditions que le capitalisme.

Raoul Briquet, député (Pas-de-Calais) croit que dans l'esprit de beaucoup de délégués il semble y avoir confusion entre l'*intérêt* et le *dividende*.

Ce qui est à rejeter, dit-il, c'est le dividende, c'est-à-dire le partage du profit entre le capital-actions.

Quant à savoir s'il faut donner ou ne pas donner d'intérêt fixe aux actions, la question est de minime importance. En Angleterre, des coopératives donnent un intérêt aux actions.

Mais il y a une règle dont la coopération ne peut se départir, c'est que chaque coopérateur, quel que soit le nombre de ses actions, n'a qu'une voix dans les assemblées.

Briquet dépose l'amendement suivant :

« Les coopératives ne devront pas payer de « *dividendes* aux actions. Chaque sociétaire « n'aura qu'une voix. »

Renaudel demande enfin que la question de l'intérêt aux actions qui semble insuffisamment étudiée soit renvoyée au prochain Congrès.

La proposition est adoptée.

L'unité coopérative

Depuis quelque temps un effort est fait, dans le monde coopératif, pour réunir en un organe unique, les deux grands groupements qui se partagent les sociétés coopératives françaises, la Bourse des Coopératives socialistes d'une part, l'Union coopérative de l'autre.

Nos lecteurs savent que la Bourse est l'organe des coopératives socialistes ; à l'Union sont fédérées les coopératives neutres.

Pour donner plus de vigueur à la coopération ouvrière en France, pour grouper en un faisceau toutes les forces coopératives, il apparaît à un grand nombre de militants qu'il faut trouver un terrain d'entente entre les coopératives socialistes et les coopératives ouvrières neutres, afin de faire cesser les divisions qui diminuent l'ampleur de notre mouvement.

Des pourparlers ont eu lieu déjà, des résolutions ont été votées de part et d'autre, une polémique s'est engagée ; il était naturel que la question vînt au Congrès. Elle figurait en effet à l'ordre du jour.

Et dans la brochure distribuée aux délégués de nombreux rapports, présentés par diverses sociétés, prenaient parti pour ou contre l'unité.

Au Congrès, la discussion a été courte, la question venait en fin de session et d'ailleurs beaucoup de camarades avaient le sentiment que le moment n'était pas encore venu de faire à la coopération ouvrière française des propositions fermes et précises pour arriver à son unification.

Pour et contre l'unité coopérative

Héliès prend le premier la parole. Il expose au Congrès que le temps n'est pas encore venu de prendre une décision ferme sur cette question de l'Unité.

Je reste partisan de l'unité, dit-il, et je crois qu'il est intéressant d'engager des pourparlers.

Sans que rien ne soit changé aux bases de notre mouvement que nous venons de définir, je crois qu'il est possible de faire cesser une division préjudiciable à la Coopération française. Nous pouvons arriver à l'unification, comme le Parti, comme la C. G. T. qui restent unis malgré des divergences de tactique.

Devant le capitalisme qui se concentre, concentrons nous aussi l'effort des coopérateurs. Il est bien entendu que cette unité nous la ferons avec des sociétés libres de toute attache avec le patronat, des sociétés animées du désir de l'émancipation des travailleurs.

Nous vous demandons, en conséquence, de donner mandat au Comité confédéral d'entrer en rapport avec le Comité central de l'Union coopérative pour faire l'unité sur les bases du Congrès de Calais.

Samson (Nord), est adversaire des pourparlers.

S'il y a, à l'Union coopérative, des sociétés qui pensent comme nous, dit-il, qu'elles viennent à nous, mais après quinze ans de lutte n'allons pas nous aplatir devant ceux que nous avons longtemps considérés comme des adversaires.

Reisz ne demande pas qu'on tranche mais qu'on donne mandat au Comité confédéral d'étudier la question et d'apporter au prochain congrès un rapport sur la question.

Les citoyens Malaure et Coquard appuient la motion de Samson. Sellier, partisan de l'unité, rappelle dans quelles conditions s'est faite l'unification du Parti ; la situation est analogue, l'unité ne se fera pas par l'absorption d'un groupement par l'autre.

Comme conclusion aux débats, le Congrès vote la motion suivante :

Le Congrès donne mandat au Comité confédéral d'entrer en pourparlers avec le Comité central de l'Union coopérative sur les bases définies dans les statuts qui viennent d'être votés.

L'épargne et la coopération

La dernière question de l'utilisation de l'épargne dans la coopération donne lieu à une intervention intéressante du camarade délégué suédois, qui rappelle comment les coopérateurs de son pays ont utilisé l'épargne ouvrière, et les fonds des syndicats. Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire ici.

Sur la proposition de Courel, après l'intervention de Jouandanne, le Congrès décide qu'une commission sera formée de camarades désignés par les sociétés coopératives qui se préoccupent déjà de la question de l'épargne. Cette commission présentera un rapoprt au prochain congrès.

⁂

La question de l'épargne est la dernière des questions à l'ordre du jour. On aborde ensuite les questions diverses.

Le camarade Bourderon vient, au nom de la verrerie ouvrière inviter les délégués à l'inauguration du quatrième four, qui aura lieu en automne prochain.

Cette inauguration, dit-il, revêtira le caractère, non d'une fête, mais d'une manifestation. Nous démontrerons que les vaincus de Carmaux, grâce à la confiance et à la solidarité des travailleurs, ont édifié devant le patronat arrogant, une usine qui peut servir de modèle et pour son mode de production et pour les conditions qu'elle accorde à son personnel. (Applaudissements).

L'élection du Comité Confédéral

Le président donne les résultats du vote pour le Comité Confédéral.

Sont élus : citoyenne *Jouenne*, de la « Prolétarienne » du 5e (316 voix), les camarades *Levasseur*, de l' « Avenir Social » du 15e (298), *Flammant*, de l' « Egalitaire » (294), *Boudios*, de la « Bellevilloise » (283), *Robert*, de l' « Avenir Social » de St-Denis (282), *Lavergne*, de la « Famille du 11e » (281), *Laverny*, de l' « Egalitaire » (278), *Buguet*, de l' « Avenir de Plaisance » (271), *Jacque* de la « Prolétarienne du 18e » (268), *Wasseige*, de la « Maisonnaise » (264), *Sellier*, de la « Revendication » de Puteaux (264), *Poisson*, de l' « Avenir de Plaisance » (260), *Reisz*, de la « Bellevilloise » (255), *Perrusie*, de l' « Utilité Sociale » (248), *Droneau*, de la « Prolétarienne du 18e » (196).

Viennent ensuite (non élus par ordre de voix) les camarades Henriet, Favereau, Blangy, Bassan, Chaumontel, Malaure, Killer, Guillemin, Vandalle.

Bourderon fait un chaleureux appel pour inviter les sociétés à se faire représenter à l'inauguration du quatrième four de la « Verrerie Ouvrière ».

Le Congrès vote une série de vœux : de *Mustchler* (« Famille » du 11e), contre la vie chère ; de *Preuvost* (Pas-de-Calais), protestant contre le vote du conseil général du Pas-de-Calais, qui veut spolier la coopération du legs que M. Peucelle lui a fait par l'intermédiaire de Jaurès.

La « Montmartroise » et la « Prolétarienne »

Après avoir renvoyé au Comité Confédéral une proposition concernant les retraites ouvrières, on aborde le conflit entre la « Prolétarienne » du 18e et la nouvelle Société la « Montmartroise » des Grandes-Carrières.

G. Thomas (Montmartroise) affirme la pensée profondément désintéressée des camarades qui ont fondé la « Montmartroise » ; ce sont des militants de la C. G. T. et du Parti. Ce n'est pas dans un esprit de concurrence mais dans l'intérêt de la coopération seulement qu'ils l'ont fait. Ils ne se refusent pas à envisager l'idée de la fusion, mais il faut d'abord qu'on les accepte dans la grande famille coopérative. C'est l'union par l'action que nous devons réaliser.

Baudinet (Prolétarienne du 18e) rappelle les décisions de Troyes contre la création de nouvelles sociétés dans une même ville ou un même arrondissement. La création de la « Montmartroise » a été absolument en contradiction avec les décisions de nos Congrès.

Albert Thomas rappelle que le Comité confédéral a appliqué strictement les décisions de Troyes à l'égard de la « Montmartroise », il ne pouvait faire autrement. Mais voici des camarades dont quelques-uns comme G. Thomas sont, comme syndiqués, parmi les meilleurs militants de la Fédération du bâtiment et en même temps de dévoués membres du Parti. Ils agissent, ont fondé une société vivante. Pouvons-nous les repousser brutalement ?

P. Renaudel propose à titre de transaction et pour tenir compte de l'égale sincérité des camarades des deux organisations d'admettre provisoirement la « Montmartroise » à la Confédération, mais sous cette condition formelle qu'elle devra d'ici un an fusionner avec la « Prolétarienne » du 18e. Cette proposition est adoptée à une très forte majorité.

Héliès prononce ensuite le discours de clôture.

Ce Congrès, dit-il, marquera comme le plus important que la coopération socialiste ait tenu dans notre pays. Il a permis de constater l'importance prise dans notre pays par ce grand mouvement qu'est la coopération. Aujourd'hui, par un effort énorme nous avons complètement terminé notre tâche et créé la Confédération Coopérative.

Héliès affirme le caractère hautement pacifiste et internationaliste de la copoération et termine par ce cri de : « Vive l'Internationale ouvrière ! Vive l'émancipation intégrale des travailleurs ! »

L'Internationalisation du Trust de l'Acier

Nous avons déjà mentionné la réunion à Bruxelles d'une conférence des grands métallurgistes du monde entier, sous les auspices du tout puissant trust américain de l'acier dont, ainsi qu'on le sait, Pierpont Morgan est l'âme.

Ce remarquable exemple d'internationalisme capitaliste a abouti à la création d'une « Association internationale des métallurgistes ».

Président et Ministres ont voyagé à nos Frais

ET ILS ONT PARLÉ !

Ce fut hier une grande journée de déplacement ministériel et présidentiel.

A Caen, c'était la grande fête annuelle de l'Union des Sociétés de gymnastique. Et M. Fallières fut à Caen. Pas comme gymnaste, bien sûr ! Il était flanqué de MM. Messimy et Pams, et aussi de M. Chéron, non point comme « inévitable », mais comme député du lieu.

Et naturellement M. Chéron a parlé. Il a dit que Caen était l'« Athènes de la Normandie ». M. Fallières a sauté sur l'occasion pour répliquer qu'« il se considérait un peu comme un citoyen de Caen. »

Un M. Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique a dit, lui, que le général Brun était « mort au champ d'honneur », ce qui a bien surpris tous ceux qui croyaient que ce pauvre homme était mort tout bêtement dans son lit.

A Dinan, paradait M. Augagneur, devant le monument de Beaumanoir, le héros du combat des Trente. Il a fait un discours de combat.

Il a dit d'abord :

L'antipatriotisme est une maladie honteuse et passagère que nous n'avons pas peur de regarder en face.

Après cette preuve ministérielle que la crise du français existe bel et bien, M. Augagneur a fait des déclarations de ce goût :

Le gouvernement auquel j'appartiens a résolu de lutter à outrance contre l'antimilitarisme et l'antipatriotisme qui, s'ils progressaient, seraient la perte de notre beau pays.

Les orateurs qui m'ont précédé ont tiré parti de la nécessité de tout subordonner à l'ordre et à la légalité ; c'est précisément le programme du gouvernement ; nous ne craignons aucun progrès, aucune réalisation de justice ne nous effraye ; mais nous sommes de ceux qui pensent que depuis que le peuple dispose du bulletin de vote, l'*ère des révolutions est fermée*, et que par le jeu naturel des institutions que le pays s'est volontairement données, la majorité a le devoir d'imposer ses résolutions aux minorités insurgées.

Car, M. Augagneur est un ancien socialiste !

A Saint-Dié, M. Lebrun a émis ce propos effarant :

Nous défendrons la liberté même contre certains de ses partisans qui, si nous avions la faiblesse de la leur livrer, ne manqueraient pas de la confisquer à leur profit.

C'est une belle définition de la liberté monopolisée par le pouvoir contre les citoyens.

MM. Couyba et René Renoult étaient à Lure. M. Couyba a peu parlé, et il n'a pas chanté son *Soleil rouge*. M. René Renoult a parlé davantage et il a émis cet anachronisme : « Nous poursuivrons une politique de bonté sociale » (*sic*).

Enfin M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire perpétuel aux Beaux-Arts, inaugurait à Boulogne-sur-Mer un monument aux frères Coquelin. Il se distingua par cette insignifiance qui lui permettra d'être du ministère qui succèdera à l'équipe du financier Caillaux. — B. M.

Les Naufrageurs de la Transatlantique

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON

Notre ami Hanriot, rédacteur en chef du *Progrès Socialiste du Havre*, publie dans le numéro de cette semaine, sous forme de lettre ouverte aux députés de la région, une information du plus haut intérêt sur les suites de la collision qui se produisit le 23 juin dernier, à neuf heures du soir, entre le trois-mâts goélette la *Simonne*, de Saint-Malo, et le paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique la *Lorraine*. La goélette coula presque aussitôt. L'équipage fut sauvé.

Le commandant de la *Lorraine* a publié son rapport, mais il a oublié de désigner, même approximativement, le lieu où s'est produit le sinistre. Les gens du métier peuvent combler cette lacune, peut-être volontaire. Le lieu de la collision ayant eu lieu par 45 degrés Nord et 52 degrés Ouest, ils ont conclu que les deux navires s'étaient heurtés *juste au milieu du banc de Terre-Neuve*.

Il s'ensuit de ce fait, que le transatlantique avait violé la convention qui lui interdit, sous peine de 2.000 francs d'amende, du 15 *avril au* 15 *octobre*, pendant la saison de pêche, de passer sur le banc. Les autres transatlantiques passeraient, eux aussi, sur le parcours interdit.

Notre ami Hanriot, après avoir noté ce fait, en tire des conclusions éclaircies par des chiffres.

La *Lorraine* n'a pas suivi la route réglementaire et risqué l'amende, parce qu'elle a gagné ainsi cinq heures et augmenté le chiffre de la vitesse postale fixée par les règlements. Le surplus de vitesse qu'il réalise lui est compté par l'administration des postes à raison de 25 francs la tonne. La C. G. T. encaisse ainsi, pour la seule *Lorraine, qui jauge* 12.000 *tonnes*, une somme totale de 900.000 francs pour les six mois de ses voyages d'été.

On comprend que dans ces conditions on risque 2.000 francs d'amende en passant sur le banc de Terre-Neuve.

Depuis treize ans, écrit le *Progrès* à la fin de sa lettre ouverte, on bouscule, on naufrage nos « péqueux » ; les doris disparaissent sans même que le gros paquebot s'aperçoive des victimes, et les caisses de l'Etat s'ouvrent toutes grandes et très respectueuses devant l'aristocratie des naufrageurs.

Les députés, auxquels notre confrère socialiste s'adresse, oseront-ils porter la question à la tribune de la Chambre ? Nous le saurons.

Un adjudant a souffleté un soldat

Une lettre un peu tardive nous arrive du 30e d'infanterie en garnison à Annecy, pour nous signaler un acte de brutalité commis le 8 juin dernier par un sous-officier de ce régiment.

Toute la 5e compagnie était rassemblée ce jour-là, à l'heure ordinaire du rapport. Les hommes devaient présenter leurs effets.

L'adjudant Rieussec s'arrêta devant un jeune soldat du nom de Chevalet et lui fit sur un ton cassant des remontrances qu'il accentua d'un soufflet vigoureux. Le soldat subit l'injure sanglante sans souffler mot devant ses camarades stupéfiés. Il alla se plaindre au capitaine qui l'envoya rudement promener.

Nous signalons cet acte scandaleux au ministre de la guerre, avec le ferme espoir qu'il fera ouvrir une enquête sur notre information.

Si, comme on nous l'affirme, l'adjudant Rieussec a agi comme une brute, il doit être puni durement et sans pitié. Il faut faire un exemple que nous attendons.

POUR ÊTRE RENSEIGNÉ SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

demander à la librairie de l'*Humanité*, 16, rue du Croissant, la brochure de BRUCKERE ET J. DREYFUS ; l'exemplaire franco 0 fr. 20 ; les 25 franco, 2 fr. 75 ; les 50 franco, 5 fr. 10 ; le cent franco, 9 fr. 80.